



Travaux place de parking: Répercution amende sur locataire

Par fred32

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement + 2 places de parking en location, régis de la manière suivante:

- Bail #1: pour le logement de l'appartement (non meublé) + 1 place de parking
- Bail #2: bail pour l'autre place de parking (loué à une autre personne)

Des travaux de réfection du parking sur lequel sont situées ces 2 places vont avoir lieu. Le syndic demande à libérer les places. Si les véhicules ne sont pas déplacés à la date des travaux, le propriétaire devra s'acquitter d'une somme de 150euros. Je vais en informer les locataires par courrier recommandé.

Question:

- En cas de véhicule non déplacé, puis-je répercuter ces 150Eur au(x) locataire(s)
- Pendant les 2 jours où les véhicules devront être déplacés, suis-je dans l'obligation de déduire des loyers le montant correspondant à 2 jours de location d'une place de parking.
- Si oui, comment calculer / estimer ce montant pour le bail #1 (appartement + place de parking).

Merci d'avance